

## **Communiqué de TC sur le Brexit : mise à jour de l'Aviation civile**

Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ci-après désigné sous le nom de « Royaume-Uni ») a indiqué au Conseil européen son intention de se retirer de l'Union européenne (UE) le 30 mars 2019. Ce retrait de l'UE est communément appelé le « Brexit ».

Lorsqu'il quittera l'Union européenne, le Royaume-Uni ne sera plus considéré comme un signataire des traités de l'Union européenne et n'y sera donc plus soumis. Cela aura des répercussions sur tous les traités entre le Canada et l'Union européenne, y compris l'Accord bilatéral relatif à la sécurité aéronautique (ABSA).

Alors que l'Union européenne et le Royaume-Uni s'affairent à négocier les modalités du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, Transports Canada (TC) et l'organisme de l'aviation civile du Royaume-Uni poursuivent leurs efforts pour réduire au minimum les risques d'interruption des services aériens qui pourraient être attribués au retrait du Royaume-Uni. Le Canada suit ces négociations de près et souhaite que le Royaume-Uni et l'Union européenne s'entendent le plus rapidement possible pour apaiser le climat d'incertitude.

Ces négociations pourraient entraîner l'application d'une période de transition limitée au cours de laquelle le Royaume-Uni continuerait, à certains égards, d'être traité comme un État membre de l'Union européenne. Selon les détails et le dénouement de cette période de transition, le Canada consentirait à ce que le Royaume-Uni continue de faire partie de l'ABSA et des autres accords entre le Canada et le Royaume-Uni.

Si l'Union européenne et le Royaume-Uni ne parviennent pas à conclure un accord de retrait prévoyant une période de transition, alors l'ABSA Union européenne-Canada cesserait de s'appliquer au Royaume-Uni. Dans ce cas, TC et l'autorité de l'aviation civile du Royaume-Uni collaborent pour maintenir des conditions de marché stables et prévisibles pour nos secteurs respectifs de l'aviation et de l'aérospatiale et pour garantir la continuité des services. L'objectif est de reprendre, dans la mesure du possible, les dispositions actuelles de l'ABSA. Deux nouveaux accords sont en préparation entre TC et l'autorité de l'aviation civile du Royaume-Uni à l'occasion du Brexit : le premier concernerait la maintenance et la production, et le second l'acceptation des certificats de type. Les deux documents prendraient probablement la forme d'arrangements techniques, et les deux autorités se sont engagées à mener à bien leur préparation avant la fin mars 2019.

Le gouvernement du Canada continuera d'informer les Canadiens et d'encourager l'Union européenne et le Royaume-Uni à s'entendre en vue de réduire au minimum les effets perturbateurs du Brexit pour les Canadiens. Pour en savoir davantage au sujet du maintien des relations commerciales avec le Royaume-Uni après le Brexit, veuillez consulter l'article publié par Affaires mondiales Canada dans la Gazette du Canada [ici](#).